

Constat de décès

Fallait-il que le défunt soit d'importance pour que le notaire se transporte à sa dernière demeure afin d'en authentifier le trépas.

Publié le 26 février 2021

Transcription de l'*acte* rédigé par Jacques Veran Nourrit, notaire d'Avignon résidant à L'Isle-sur-la-Sorgue (3 E 37 / 556, fol. 649v et 150)

*Comparution et avis pour constater
la mort de messire Philipe
Stanhope ésquier envoyé extraordinaire
de sa maiesté britannique à la cour
de Dresde en Saxe¹*

*L'an mil sept cent soixante huit et le seize
du mois de novembre par devant nous Jacques Veran
Nourrit licencié es droits notaire public apostolique
et royal de la ville d'Avignon résidant en celle de
L'Isle * au Comtat* sur environ les quatre heures après midi
dans notre maison et étude se sont présentés
messires Eÿrus de Carteret et Benjamin Henri Broun²
originaires anglois. Résidant le dit Seig. de Carteret
v°
audit L'Isle et ledit seigneur Broun dans son
terroir depuis quelque temps. Lesquels nous auroient
dit et exposé que Messire Philipe Stanhope
esquier actuellement envoyé extraordinaire de
Sa maiesté Britannique à la cour de Dresde
en Saxe qui habitoit depuis environ l'espace
de six mois la campagne de Monsieur d'Armand
appelée *Saint Gervais* <https://v-earchives.vaucluse.fr/viewer/p/3p_w_cadastre/84-054/AD84_3P2_054_016_H.jpg> située au terroir dudit
L'Isle y seroit décédé ce jourd'hui sur environ
les deux heures après minuit ensuite d'une
longue maladie. Et comm' il importe à Madame
sa veuve qui habitoit avec lui et leur famille
la dite campagne de faire conster de sa mort
nous auroient requis à ces fins de nous transporter
à ladite campagne et appartement où il est décédé
à quoi nous nous sommes offert prêt et tout
de suite et nous étant transporté avec lesdits
seigneurs de Carteret et Broun, à ladite campagne
nous serions tous montés avec les témoins après
nommés dans une chambre au premier
cours faisant face eu midi où nous aurions
trouvé étendu sur un lit placé dans une
alcove le cadavre d'un homme que nous dit*

notaire avons reconnu être celui dudit Seigr.

fol.650

Philippe Stanhope pour l'avoir connu personnellement et eu l'honneur de le voir et visiter plusieurs fois de son vivant à ladite campagne, et lesdits seigneur de Carteret et Broun s'étant effectivement approchés dudit cadavre après l'avoir bien et dûment examiné nous ont déclaré moyenant serment être celui dudit Seigneur Stanhope pour l'avoir pareillement connu personnellement, vû et visité très souvent depuis qu'il habitoit ladite campagne et notamment dans sa dernière maladie, de quoi et de tout ce dessus nous ont requis acte qu'a été fait où et comme dessus en présence de Joseph Zuihner, Ge[o]rges Reculest et Pierre Laune, et François Giraud qui nous ont déclaré moyenant serment avoir reconnu ledit cadavre pour être celui dudit seigneur Stanhope pour être lesdits Zuihner, Reculest, et Laune à son service, et ledit Giraud pour l'avoir vu dans sa dernière maladie, témoins requis et appelés soussignés avec les dits Seigneur de Carteret et Broun.



¹ Pas d'acte de décès dans le registre paroissial

² Brown

Bibliographie

Liens vers la famille Stanhope (Wikipédia) :

[Philip Stanhope \(4e comte de Chesterfield\)](#) ↗

[Philip Stanhope \(diplomate\)](#) ↗

Lettres d'un père à son fils :

<https://gallica.bnf.fr/Chesterfield> ↗

Choix des lettres du Lord Chesterfield à son fils . Traduites de l'anglais. Par M. Peyron, ed. Nyon l'aîné (Londres),1776.

Chesterfield, Philip Dormer Stanhope (1694-1773 ; comte de)
Peyron, Jean-François (1748-1784). Traducteur

Lettres de lord Chesterfield à son fils à Paris : 1750-1752 / préf. Marc Fumaroli ; trad. Amédée Renée, Paris, Payot Rivages, 1993.
(Rivages-Poche, n° 99. Petite bibliothèque, n° 99)

<http://journals.openedition.org/mefrim/582> ↗

Emmanuelle Chapron, « Avec bénéfice d'inventaire » ? Les lettres de recommandation aux voyageurs dans l'Europe du XVIIIe siècle », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 122-2 | 2010, 431-453.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON